



Newsletter Mars 2025

Le 14 juin, toutes et tous à Pau pour défendre les forêts vivantes !

Pourquoi à Pau ? Parce que c'est dans les Pyrénées-Atlantiques que se prépare le **comble de l'aberration climatique**: au lieu de protéger nos vieilles forêts naturelles, précieux écosystèmes qui nous aident à résister au changement climatique, l'État veut autoriser de nouveaux projets qui les transformeraient en carburant pour les avions ou en charbon végétal « biochar », amendement agricole dont l'efficacité reste à prouver.

Ensemble, les projets E-CHO de Lacq et BIOCHAR de Garlin consommeront 435 000 tonnes de bois par an dans les forêts de la région et au-delà.

Cette mobilisation aura lieu en deux temps :

- Acte : le **31 mai de Pau à Mourenx**, les militants de la région montent sur leurs vélos pour protester.
- Acte 2: le **14 juin à Pau**, une grande marche, avec l'appui des ONGs nationales et européennes de protection des forêts, opposées à l'implantation de ces usines en Béarn, mais aussi à l'ensemble des projets industriels qui menacent de surexploitation les forêts, en pleine crise forestière !

Nous avons **besoin de votre soutien** pour financer cet événement. Si

vous n'avez pas adhéré à l'association Forêts Vivantes Pyrénéennes, c'est le moment ! Et si c'est déjà fait, tous les dons sont les bienvenus :-)

Vous pouvez le faire en quelques clics grâce au lien ci-dessous :
helloasso.com/associations/forets-vivantes-pyreneennes

Projet E-CHO

Malgré les comités de suivi organisés par la CNDP depuis juillet dernier, le porteur de projet d'E-CHO, Elyse Energy, n'a toujours pas fourni de plan d'approvisionnement précis, ce qui permet à ses dirigeants d'affirmer dans la presse qu'ils feront appel à des déchets agricoles et des déchets de bois (palettes, vieux meubles...) pour fournir la biomasse nécessaire à leur usine BioTJet. Pourtant le dire d'experts du cabinet SOLAGRO, commandité par la CNDP et rendu public lors du deuxième comité de suivi, le 12 décembre dernier, mettait en exergue **l'inexistence de filières de collecte de ces déchets** à l'heure actuelle.

Il est donc très probable que, loin de pouvoir réduire à 30% le recours à la biomasse forestière, Elyse devra **avoir recours quasi-exclusivement au bois forestier** tant que les filières de collecte pour les autres types de biomasse ne seront pas matures.

Et E-CHO n'est pas le seul projet à vouloir se fournir dans les forêts béarnaises ! En Nouvelle Aquitaine, les nouveaux projets utilisant de la biomasse forestière consommerait en tout **3 millions de m3 de bois par an** !

Les usages essentiels comme le bois d'œuvre, de chauffage, d'ameublement risquent donc de se voir concurrencés par des porteurs de projet en mesure de payer des prix largement au-dessus de ceux du marché, touchant aussi les communes rurales qui ont besoin de ce bois pour leurs chaufferies.

Dans une lettre au Préfet, la CAPB (Communauté d'Agglomération du Pays Basque) s'est inquiétée de **la concurrence du projet E-CHO vis à vis des besoins du territoire basque**, tels qu'identifiés dans son plan bois de valorisation et de protection de la ressource bois locale.

La CAPB vient de signer une motion pour la préservation des

ressources forestières du pays basque et contre les prélèvements de biomasse sur la forêt basque, induits par le projet E-CHO.

Projet BIOCHAR – Ausson (Haute Garonne) pour un pilote

A Ausson (Haute Garonne), MIRAIA envisage d'installer un pilote indispensable à l'implantation industrielle projetée sur Garlin (Pyrénées Atlantiques). Un permis de construire a été déposé mi-2024.

Ce pilote aura besoin de bois. Où va-t-il se fournir ? Curieusement **la population à l'entour n'est pas informée**. Le recours déposé par notre collectif et la SEPANSO 64 contre la modification du PLU ralentirait-il l'installation de ce pilote ? Soyons vigilants, et préparons des actions ici aussi.

Pour aller plus loin, **lire l'article de La Relève et la Peste [ici](#)**.

Projet de loi d'orientation agricole

Voté par les députés et les sénateurs les 19 et 20 février, ce projet comportait de **nets reculs en matière de protection de l'environnement**.

Par exemple l'article 13 bis AAA, ajouté au dernier moment par le Sénat, stipule que « les travaux forestiers réalisés dans le cadre de la gestion durable des forêts et de leur exploitation sont considérés comme indispensables à la préservation des écosystèmes ». Des activités que le texte déclare « reconnues d'intérêt général et sécurisées juridiquement tout au long de l'année ».

Ces dispositions érigeaient donc en pratique de « gestion durable » les travaux forestiers de la sylviculture industrielle, notamment les travaux mécanisés, utilisant de lourds engins, et les coupes rases qui défrichent l'ensemble d'une parcelle, en **détruisant tout l'écosystème forestier**, y compris le sol, qui stocke une grande partie des GES que nous émettons.

Avec une telle disposition, il serait devenu extrêmement difficile de contester juridiquement ces pratiques, même lorsqu'elles portent atteinte à la biodiversité, aux sols ou à la capacité des forêts de jouer leur rôle essentiel de puits de carbone.

Pour aller plus loin, lire l'article de Reporterre [ici](#).

Heureusement, grâce aux recours déposés auprès du Conseil constitutionnel, appuyés par Canopée et la LPO, les sages ont **censuré près d'une dizaine d'articles**, dont le principe de la « non-intentionnalité » qui aurait permis d'excuser toute atteinte à la biodiversité qui n'aurait pas été « intentionnelle ».

Ils ont écarté les dispositions relatives aux travaux forestiers et au défrichement, considérés comme des « cavaliers législatifs ». Il faudra toutefois rester très vigilant pour empêcher leur introduction dans d'autres projets de loi !

Pour aller plus loin, lire l'article d'Actu Environnement [ici](#).

Ne laissons pas les porteurs de projet fixer les règles du jeu. La mobilisation continue !

Pour faire entendre nos voix auprès des décideurs nationaux, il nous faut absolument **plus de signatures** à notre pétition, portée par Greenvoice.

Signez-la si ce n'est pas encore fait et **diffusez-la sur tous vos réseaux !**

agir.greenvoice.fr/petitions/non-a-la-destruction-des-forets-pour-faire-voler-des-avions

[Signez la
pétition](#)

[Don/Adhésion](#)

[Notre
site](#)

Forêts Vivantes Pyrénées

19 avenue Copernic, 64000, Pau
06 72 80 07 37
foretsvivantes-pyrenees.fr



Cet email a été envoyé à gilles.dare@wanadoo.fr.
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

